



Bruxelles, une ville libre et forte

Vision institutionnelle pour Bruxelles au sein de la Belgique

Congrès Open Vld “Pour un pays libre et fort”

V1 - 20/03/2024

Positions sur Bruxelles et Bruxelles au sein de la Belgique lors du congrès Open Vld “Pour un pays libre et fort” le 14 mai 2023.

Lors du congrès Open Vld de mai 2023 à Gand, Alexia Bertrand et Sven Gatz, d'une perspective bruxelloise, ont proposé des textes qui ont été adoptés par les membres du parti. Ces textes constituent aujourd'hui le programme du parti quant à l'avenir de Bruxelles. Ces textes rendent l'architecture institutionnelle de Bruxelles et de la Belgique plus compréhensible pour les citoyens et plus efficace pour la politique.

1. À propos de Bruxelles

Bruxelles, métropole mondiale

Bruxelles est une métropole mondiale qui rivalise avec Londres et Paris. En tant que capitale de l'Europe et siège de l'OTAN, elle présente une superdiversité et abrite la plus grande concentration de diplomates au monde. Bruxelles est multilingue et internationale, mais elle est également conviviale, colorée et progressiste. La ville est en mouvement. Elle est également un pôle économique. Bruxelles représente près de 20% de la prospérité économique de notre pays.

Une ville libre et forte

Il y a, cependant, de nombreux défis en matière de mobilité, de sécurité et d'emploi, en particulier pour sa population jeune. De même en matière de gouvernance. Bruxelles est une ville complexe avec différents gouvernements et organes de gouvernance responsables de différents aspects de l'administration : le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement de la Communauté française, la Commission communautaire flamande, etc. Certaines compétences sont également fragmentées au niveau (supra)local. Cette structure complexe et morcelée rend souvent difficile l'adoption de politiques solides. De plus, les structures bruxelloises ne répondent souvent pas à la réalité cosmopolite de la ville. Il incombe aux libéraux de proposer des solutions innovantes.

Propositions

1. Nous réduisons le parlement bruxellois de 89 élus à 50 (40 francophones et 10 néerlandophones).
2. Nous organisons les élections sur des listes linguistiquement mixtes et non plus par groupes linguistiques.
3. Les citoyens de l'UE ayant leur résidence principale à Bruxelles depuis longtemps obtiennent également le droit de vote régional.
4. Nous introduisons l'anglais comme langue administrative supplémentaire.
5. Nous évoluons vers des services et une administration trilingue, à savoir le néerlandais, le français et l'anglais. Chaque fonctionnaire ne doit pas être parfaitement trilingue, mais la présence d'au moins une personne de contact par langue est requise. De plus, nous veillons au respect et du bilinguisme légal et le cas échéant aux sanctions.
6. Nous faisons coïncider la date des élections pour la Région de Bruxelles-Capitale et les élections communales à Bruxelles. Elles auront lieu tous les 5 ans : cela augmente la probabilité de majorités politiques convergentes et collaboratives aux deux niveaux.
7. Nous intégrons les zones de police pour renforcer l'unité de commandement.
8. Nous intégrons les CPAS dans les communes.

2. À propos de la place de Bruxelles au sein de la Belgique

Une fédération forte

Au cours des soixante dernières années, au travers de réformes institutionnelles successives, de négociations laborieuses et de compromis complexes, notre pays est passé d'un État unitaire à un État fédéral. Ces marchandages politiques ont trop souvent abouti à des structures opaques et à un manque de responsabilité budgétaire. Les réformes ont à leur tour alimenté de nouveaux débats communautaires et cycles de négociations. Le modèle fédéral, mis en place après des réformes institutionnelles successives, contribue au blocage de la politique nationale, à son incapacité à se réformer. De plus, les ambitions et les attentes des principaux partis du nord et du sud du pays divergent de plus en plus. Pour sortir de l'impasse, nous devons réformer notre structure de l'état, la simplifier et la rendre plus transparente, sans considérations historiques, préjugés ou dogmes qui empêchent de vraies solutions. Mais plus que le redécoupage des compétences, notre fédéralisme a besoin de structures et de règles qui favorisent la coopération, évitent les blocages et permettent de trancher les nœuds gordiens. Nous devons abandonner le fédéralisme de sabotage et de parapluie, l'irresponsabilité organisée.

Circonscription fédérale

Une fédération mature a besoin de politiciens et de partis politiques qui unissent le pays et représentent tous les citoyens. Pour ce faire, nous devons adapter le système électoral, car actuellement, les politiciens ne peuvent se présenter aux élections parlementaires que dans une seule province. Dans une circonscription fédérale, tous les électeurs peuvent exprimer leur soutien à un candidat premier ministre.

Propositions

1. Une partie substantielle des sièges des parlements est élue dans une circonscription représentant tous les électeurs : 20 députés fédéraux dans une circonscription fédérale sans parité linguistique, 20 députés flamands dans une circonscription flamande. Les autres sièges sont élus dans de plus petites circonscriptions. La répartition des sièges se fait sur la base d'un système électoral proportionnel.

2. Nous optons également pour une seule

circonscription fédérale pour les élections européennes.

3. Chaque électeur émet donc deux voix : une voix locale (A) et une voix fédérale (B). Dans la circonscription fédérale, des listes communes peuvent être présentées. Les familles politiques pourront donc décider de présenter des listes multilingues communes avec des candidats néerlandophones, francophones et germanophones. Au sein de la circonscription

fédérale, chaque liste présente un candidat premier ministre.

4. Le candidat le plus populaire sur la liste ayant obtenu le plus de voix dans la circonscription fédérale ou flamande obtient l'initiative de former un gouvernement et devient

automatiquement formateur. Si celui-ci ne parvient pas à conclure un accord de gouvernement dans un délai d'un mois, le droit d'initiative est transféré au candidat le plus populaire de la deuxième liste la plus populaire, sauf si la Chambre accorde une prolongation du mandat.

Quatre entités autonomes

En tant que libéraux, nous plaidons sans complexe pour l'efficacité de notre structure de l'état, avec des compétences clairement définies et distinctes au niveau fédéral ou régional. Les crises récentes ont démontré la nécessité d'une politique fédérale forte. Ce que nous faisons mieux ensemble, nous devons l'organiser au niveau fédéral. Même les domaines pour lesquels nous avons opté pour la régionalisation. Portées par un pouvoir exécutif et législatif forts. D'autres compétences sont cependant mieux adaptées au niveau régional, plus proche du citoyen. Surtout dans les domaines où des visions divergentes existent entre les régions. Pour ces compétences, nous plaidons en faveur de quatre entités autonomes, y compris la région de Bruxelles-Capitale actuelle, parfaitement complémentaires les unes aux autres et à la fédération. Les compétences communautaires sont transférées vers la région la plus appropriée. Nous tenons compte de la réalité selon laquelle Bruxelles, en tant que capitale, abrite de nombreuses institutions gouvernementales liées aux compétences culturelles, éducatives ou sportives. Des protocoles de coopération bilatérale spécifiques sont établis pour chacune de ces institutions ou compétences entre Bruxelles d'une part, et la Flandre ou la Wallonie d'autre part, concernant à la fois les compétences et les tâches au sein de l'autre région, ainsi que le financement.

Propositions

1. Nous faisons de notre pays une fédération claire. Les entités fédérées sont la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la Belgique germanophone. La distinction entre communautés et régions - avec des politiciens, des parlements et des commissions séparés - disparaît.

2. Nous fusionnons la Région de Bruxelles-Capitale avec la Commission communautaire commune (COCOM).

3. Nous transformons la Commission Communautaire flamande (VGC) et la Commission Communautaire française (COCOF)

en institutions sans structures distinctes. Et nous les intégrons dans la région.

4. L'exercice des anciennes compétences communautaires est réglementé en collaboration avec les autres entités fédérales. La coopération (par exemple, en matière d'éducation) peut prendre la forme de décrets concordants ou d'autres mesures financières et organisationnelles.

Trancher en cas de conflits de compétences

Une fédération mature dispose de méthodes pour éviter les blocages et les impasses. On doit éviter des mois, voire des années, consacrés à discuter de qui détient quelles compétences et qui doit financer les dépenses afférentes. Actuellement, en cas de litige, il n'y a pas d'arbitre qui tranche en cas de conflit de compétences. Par exemple, le Conseil d'État ne peut donner qu'un avis sur une initiative législative concrète et la Cour constitutionnelle ne peut se prononcer que dans le cadre d'une procédure en annulation.

Propositions

En cas de conflit (imminent) sur les compétences de la fédération ou des différentes entités, la Cour Constitutionnelle devrait pouvoir intervenir rapidement en tant qu'arbitre pour déterminer qui est compétent.

La fédération décide en cas de crise et d'obligations internationales

Pour éviter que notre pays ne soit défaillant dans ses obligations internationales ou dans la gestion de situations de crise extrême en raison de conflits entre gouvernements, nous avons formulé lors du premier Congrès « Passion libérale » en mars 2022 quelques propositions visant à permettre à l'échelon fédéral de prendre en dernier ressort des décisions dans certaines circonstances. Si les entités fédérées ne respectent pas leurs obligations internationales dans un délai donné, ou si elles ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les engagements internationaux ou la ratification des traités, la fédération peut décider à leur place. Cela évite que la Belgique ne soit sanctionnée ou n'apparaisse sans position lors de négociations internationales. En cas de crises, tant à l'intérieur de nos frontières qu'au niveau international, la fédération peut également agir temporairement et assurer la gestion de crise. Ainsi, nous pouvons réagir rapidement aux défis et éviter une approche fragmentée des problèmes pressants. La question est maintenant de savoir comment ce mécanisme doit fonctionner concrètement.

Voorstellen

1. Nous partons de l'idée de gouvernements locaux et régionaux forts et efficaces.

2. En cas de crises ou d'obligations internationales (comme les accords budgétaires européens, les accords commerciaux ou les accords climatiques), un arbitre est nécessaire lorsque le modèle de concertation ne produit

pas les résultats escomptés. Cela peut se faire par le biais d'une extension du droit de substitution (comme déjà prévu à l'article 169 de la Constitution et à l'article 16 de la Loi Spéciale de Réformes Institutionnelles).

Logement ***Enseignement*** ***Entrepreneuriat***

Nous croyons en une ville libre et prospère. Pour ce faire, nous mettons en avant trois thèmes principaux dans cette campagne : le logement, l'entrepreneuriat et l'enseignement. Encourager les créateurs d'entreprises et les entrepreneurs stimule l'économie bruxelloise, ce qui nous permet de créer ensemble plus d'emplois, d'innovation et de croissance économique. Par le biais de l'éducation, nous investissons dans l'avenir de nos enfants et donc aussi dans l'avenir de notre ville. Un logement de qualité est également essentiel pour permettre à tout Bruxellois de s'épanouir. Les logements doivent être abordables afin qu'ils soient accessibles à tous. Les logements jouent également un rôle clé dans notre transition vers une ville durable. Ensemble, nous aspirons à une ville où chacun se sent chez soi, dans toute liberté.

